

La Corporation aquatique maskoutaine est un organisme à but non-lucratif mandaté par la Ville de Saint-Hyacinthe pour planifier l'ensemble des activités aquatiques.

POSTE DE CHEF-SAUVETEUR PISCINE EXTÉRIEURE
CONCOURS 21-01
emploi estival

Sous l'autorité des responsables aquatiques, le chef-sauveteur devra:

- collaborer avec les responsables aquatiques en agissant à titre de personne ressource dans son installation et en apportant des solutions aux défis estivaux;
- animer une rencontre d'équipe de pré-saison et, au besoin, en cours de saison;
- effectuer l'ouverture et la fermeture du plateau dont il a la charge;
- vérifier la conformité de l'équipement et des installations afin d'effectuer des requêtes de réparations au besoin;
- appliquer les procédures, encadrer et guider l'équipe de sauveteurs dans l'entretien des installations et dans l'application et le maintien des normes en matière de qualité de l'eau;
- s'assurer que les sauveteurs respectent les plans de surveillance et les règles de sécurité;
- vérifier et valider l'horaire des sauveteurs et des réservations de la piscine;
- participer à la surveillance des bassins avec les membres de l'équipe;
- être présent lors des rencontres hebdomadaires et aux entraînements;
- évaluer l'équipe de façon juste et équitable à deux reprises durant la saison et favoriser le développement continu de son équipe;
- s'investir dans la Semaine Nationale de la Prévention de la Noyade (SNPN).

La personne recherchée possède idéalement les qualités et compétences suivantes:

- détenir le brevet Sauveteur national valide (obligatoire);
- détenir le brevet de Moniteur en sécurité aquatique ou de Moniteur en sauvetage (atout);
- détenir un Moniteur Sauveteur national et/ou d'Instructeur de sécurité aquatique (atout);
- le candidat devra se démarquer par son leadership, sa maturité, ses habiletés à communiquer oralement et en service à la clientèle.

Avoir été sauveteur au minimum deux étés sur les piscines extérieures ou l'équivalent. Ce poste exige des disponibilités sur un horaire variable établi par la CAM, débutant à la fin mai (avant l'ouverture des plateaux) jusqu'à la fin août (fermeture des plateaux). Ce poste est à heures garanties de 30 heures par semaine, à condition que celles-ci soient travaillées. La CAM reconnaît l'expérience de travail antérieure en milieu aquatique et offre un salaire compétitif.

Le processus de sélection sera effectué en deux temps:

- une entrevue;
- la journée D-CAM (démonstration des compétences aquatiques à maîtriser), le 27 février ou le 7 mars 2021 (à déterminer).

Le candidat doit également être présent à la journée d'intégration le samedi 12 juin 2021 (à confirmer).

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire en ligne au lien suivant: <https://forms.gle/GAqswk8WGFqDGjhTA> .
La date limite est le dimanche 7 février 2021.

L'emploi exclusif du genre masculin est essentiellement dans le but de faciliter la lecture. Seuls les candidats retenus en entrevue seront contactés.